



Recueil d'avis

*Séance Plénière
du 21 janvier 2011*

ORDRE DU JOUR

- Examen du Budget Primitif 2011

Avis de la 1^{ère} Commission

"Développement Economique - Emploi"

Avis de la 2^{ème} Commission

"Education – Formation – Recherche – Insertion"

Avis de la 3^{ème} Commission

"Mobilité – Transport durable"

Avis de la 4^{ème} Commission

"Cohésion sociale – Développement local"

Avis de la 5^{ème} Commission

"Structuration du territoire lorrain, enjeux européens et développement durable"

Avis de la 6^{ème} Commission

"Finances – Budget et Evaluation"

Le Président,



Roger CAYZELLE

AVIS DE LA 1^{ère} COMMISSION

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »

OBJET : Examen du Budget Primitif 2011

RAPPORTEUR : Patrice LOMBARD

La Commission a accueilli :

- Mme Lovely CHRETIEN, Vice-Présidente en charge de l'Economie des Entreprises (PME, PMI, artisans, économie sociale),
- Mme Rachel THOMAS, Vice-présidente en charge de l'Economie Touristique et de la Promotion de la Lorraine,

ainsi que :

- M. Jacques BONGRAND, Directeur du Pôle Partenariats Economiques,
- M. Pierre LAMOTTE, Directeur du Pôle Entreprises.

Elle les remercie pour les réponses apportées aux questions formulées.

Sont excusés :

- M. Jean-Yves Le DEAUT, Vice-Président en charge du Développement et de la Mobilisation Economique (Innovation, Recherche, Enseignement Supérieur),
- M. Christian FRANQUEVILLE, Vice-Président en charge de la Filière Agricole, de l'Agroalimentaire et de la Filière Bois.

Constat chiffré

Le budget prévisionnel 2011, hors mesures d'ordre, s'élève à 1 021 876 K€, à comparer à 1 033 011 K€ pour le cumul des budgets prévisionnel et modificatif 2010 (-1,1%).

Il comprend 83 951 K€ au titre de l'action économique, qui représente 8,2% du total des dépenses.

Au regard d'une quasi-stabilité du budget, la Commission fait le constat d'une diminution de 7 % des dotations relevant de l'action économique, dont l'essentiel concerne les aides aux entreprises :

	Montants inscrits au BP 2011	Variation BP 2011/ BP+DM 2010	Poids relatif
Recherche, innovation	14 182	+40,8%	17%
Interventions transversales	9 693	-13,6%	12%
Agriculture, agroalimentaire	10 846	-15,6%	13%
Aides aux entreprises	33 155	-18,7%	39%
Tourisme	16 075	+4,9%	19%
	-----	-----	-----
Total	83 951	-7%	100%

En préambule, la **Commission** tient à saluer l'effort d'explication des choix de l'**institution régionale pour l'établissement du budget 2011**. Elle est consciente du travail important réalisé par les services. La lisibilité du budget s'en trouve grandement améliorée. Le statut des documents annexes gagnerait néanmoins à être précisé.

Cependant, elle s'interroge à la fois sur la nature de certains des choix stratégiques opérés et sur les modalités de leur mise en œuvre.

1) Nature des choix stratégiques opérés

Alors que la Lorraine retrouve tout juste son niveau d'emploi marchand de 1999, qu'elle subit **une crise d'une ampleur inégalée depuis les années 30**, le document ne fait état que de la réduction des marges de manœuvre régionales liées à la réforme des finances publiques. La Commission s'étonne que la politique économique ne soit pas articulée autour des réponses structurelles et conjoncturelles que la Région peut construire dans ce contexte, et leurs impacts attendus en matière d'emploi. La Commission relève notamment la faiblesse des mesures ciblées pour **l'emploi des jeunes**.

De même, alors que le document fait des **relations avec la Grande Région** une priorité transversale, la Commission suggère d'élargir le nombre et la portée des mesures tenant compte de cette singularité, qui est à valoriser. A titre d'exemple, pourquoi ne pas envisager le montage de clusters inter-régionaux et transfrontaliers, à l'image de la région Midi-Pyrénées ?

Quant **aux grands projets structurants** pour l'avenir de la Lorraine, il n'en est pas fait mention dans le document.

Or, la Commission rappelle que le projet de recherche européen **ULCOS**, soutenu par le CESE, est le seul moyen de pérenniser à 15-20 ans une sidérurgie en Lorraine, avec un objectif de protection de l'environnement. Alors que ce projet est présenté début février à Bruxelles, on ne connaît pas à ce jour le positionnement de la Région lorraine.

Il en est de même pour **SYNDIESE**. Ce projet de développement d'une filière de biocarburants de seconde génération en Meuse, via un portage entre l'Etat, le CEA, des opérateurs privés d'envergure nationale et les collectivités locales offre l'opportunité de créer une nouvelle filière lorraine, à articuler avec les filières agroalimentaires. La région Champagne Ardennes a affiché son volontarisme. La région Lorraine ne s'est pas encore prononcée.

On attend aussi l'expression politique de la Région sur le sujet du projet de **PIPELINE d'éthylène-propylène** franco-allemand, pouvant garantir à moyen terme l'alimentation et le maintien d'une chimie en Lorraine.

Un autre point à éclaircir très rapidement est celui du **choix des filières prioritaires** et des priorisations d'engagements à opérer pour celles-ci.

En effet, on compte 9 filières majeures citées en page 45 du rapport de présentation : l'automobile, l'aéronautique, les métiers d'arts et du luxe, l'agroalimentaire, le bois-construction, l'éco-rénovation, la dépollution, l'éolien, le photovoltaïque. En page 62 du même document, l'Agence de Mobilisation Economique en mentionne 7 : transport, luxe, matériaux innovants, chimie verte, éco-industries, technologies du numérique et santé.

Les travaux en cours au sein du CLAM, de l'ORME, de la DIRRECTE doivent à présent se croiser pour déboucher sur un programme d'actions valorisant tous les partenariats, et au premier chef celui avec l'Etat.

Concernant **le parti pris pour la coordination et le développement de la chaîne de financement des entreprises**, la Commission salue les importantes avancées de 2009 et 2010. Effectivement les outils ont été confortés par la recapitalisation de l'ILP et de SADEPAR, la création du Fonds Lorrain des Matériaux, celle du Fonds de Consolidation pour les PME, l'abondement du Fonds de Garantie Lorraine. Elle se réjouit du renforcement annoncé par la possibilité d'intervention via de petits tickets, idéalement de 10 000 à 20 000 €, et par la prochaine création d'un fonds d'amorçage. Concernant le Fonds Lorrain des Matériaux, la Commission appelle néanmoins à une meilleure mobilisation de l'acteur privé. Concernant le soutien des entreprises à l'export, elle suggère de faire preuve d'inventivité pour appuyer les démarches innovantes à l'international.

Les conseillers prennent acte de l'implication de la Région à **soutenir l'agriculture lorraine**, dans le contexte de la loi LMA, de la réforme annoncée de la PAC, d'une volatilité forte des cours, des tensions entre grandes cultures et élevage. Reste à finaliser le premier jet du Schéma Régional Agricole et mettre l'accent sur la prospective, notamment l'outil d'abattage lorrain, le développement de la méthanisation, la poursuite des efforts de conversion vers le bio.

2) Modalités de mise-en-œuvre

La Commission ne peut que se réjouir du changement opéré pour le pilotage de l'action économique, changement qu'elle avait depuis longtemps appelé de ses vœux.

Ainsi, elle salue le soutien des entreprises à travers des appels à projets ciblés sur les priorités régionales, dont on attend qu'elles soient connues, dans une approche visant à optimiser les partenariats, accroître l'efficacité des interventions et rompre avec une logique de guichet.

Néanmoins, **elle émet des inquiétudes quant à l'application concrète du nouveau dispositif.**

Pour les appels à projets, la Commission souligne l'urgence à communiquer au plus vite un calendrier des rencontres avec les acteurs, la priorisation nécessitant un dialogue préalable avec les branches professionnelles, les organismes représentatifs de salariés, et les territoires.

Par ailleurs, elle émet le souhait que les affichages se traduisent effectivement par des **priorisations financières** (exemple du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire), appelle à plus de transversalité au sein des services pour une meilleure réponse aux besoins spécifiques des PME, et à poursuivre en parallèle, en tant que de besoin, l'appui à la détection des projets chez les TPE, sans se limiter aux projets « verts ».

Les règlements d'intervention sont habituellement joints au budget primitif. Ce n'est pas cas cette fois-ci. Les conseillers comprennent que le « toilettage » de la soixantaine de règlements existants exige du temps. S'ils attirent l'attention sur cette urgence, c'est parce que la lenteur du processus peut conduire à geler les projets de collectivités territoriales et de secteurs professionnels, surtout si certains règlements ne sont présentés qu'en juin.

La Commission prend note que la **nouvelle organisation interne** confiée à l'AME des missions de long terme et à un opérateur unique des missions d'accompagnement de moyen et court terme donnera lieu à une communication en février. Elle réitère le souhait d'une meilleure lisibilité du devenir des personnels des organismes associés.

Enfin, elle note aussi que le **Schéma Régional d'Innovation** sera opérationnel en février.

En synthèse :

La Commission salue l'effort d'explication des choix de l'institution régionale pour la construction du budget 2011.

Au regard d'une quasi-stabilité du budget, la Commission fait le constat d'une diminution de 7 % des dotations relevant de l'action économique.

Elle s'interroge sur **la nature de certains choix budgétaires**

- Quelle réponse politique face à la crise et au défi posé par ses répercussions en termes d'emploi, et particulièrement sur l'emploi des jeunes ?
- absence de pistes construites pour des politiques communes à mener avec la Grande région,
- absence d'expression politique de la région sur les grands projets structurants pour la Lorraine (ULCOS, SYNDIESE, PIPE),

Même si elle approuve :

- le parti pris pour la coordination et le développement de la chaîne de financement des entreprises,
- le soutien apporté à l'agriculture lorraine, dans une conjoncture très difficile.

La Commission émet des inquiétudes quant à **l'application concrète du nouveau dispositif** au plan de la mise en œuvre de la politique de soutien à l'activité économique et demande:

- la communication rapide d'un calendrier de rencontre avec les branches professionnelles, les organismes représentatifs des salariés, les territoires,
- des affichages se traduisant effectivement par des priorisations financières, et la présentation des nouveaux règlements d'interventions,
- plus de coordination interservices, une amélioration dans la détection des besoins des entreprises, plus particulièrement des TPE.

Elle prend note que la nouvelle organisation interne fera l'objet d'une communication courant février, tout comme le Schéma Régional d'Innovation.

Le Président de Commission,

Maurice GRUNWALD

AVIS DE LA 2^{ème} COMMISSION

« EDUCATION, FORMATION, RECHERCHE, INSERTION »

OBJET : Examen du Budget Primitif 2011
Convention partenariale opération CAMPUS
Document d'orientation CPRDFP

RAPPORTEUR : Gérard RENOUARD

La Commission « Education-Formation-Recherche-Insertion », réunie le 13 janvier 2011, a pris connaissance des différents documents sur le Budget Primitif 2011, transmis par le Président du Conseil Régional et présentés par :

- Mme Laurence DEMONET, Vice-Présidente chargée de la formation et de l'accompagnement des parcours de vie,
- Mme Angèle DUFFLO, Vice-Présidente chargée du patrimoine de l'institution,
- M. Jacques BONGRAND, directeur du pôle partenariats économiques,
- M. Jean-François MOLTER, directeur du pôle sécurisation des parcours de vie,
- M. Didier RISSER, directeur du secteur apprentissage,
- M. Joseph BRUNO, directeur du secteur formations tout au long de la vie,
- Mme Chantal WELSCH, directeur du secteur du secteur éducation,
- M. Pierre RENAUDIN, directeur du secteur formations sanitaires et sociales.

La Commission les remercie des réponses apportées aux questions formulées par les conseillers.

Données chiffrées :

AE AP	BP 2010	BP 2011	%
Recherche et enseignement supérieur	91 918 561	13 447 467	-85,4
Apprentissage	73 447 000	85 532 710	16,5
Fo. Sanitaires et sociales	44 112 000	38 785 000	-12,1
Fo. Tout au long de la vie	93 326 136	83 325 000	-10,7
Education fonctionnement étab.et vie lycéenne	45 468 500	59945 750	31,8

La Commission relève que les dépenses régionales baissent globalement de 4,9% sur l'axe 2 Jeunesse Sécurisation des parcours de vie et formation.

La Commission remercie les services de la Région pour l'ensemble des documents descriptifs fournis sur ce BP même si elle tient à signaler que sur un plan pratique il serait opportun de pouvoir disposer avec le Budget Primitif 2011 des différents règlements d'intervention afin d'analyser au mieux les évolutions des politiques régionales. Par ailleurs, elle constate que la ventilation des opérations selon la nouvelle configuration de l'administration régionale rend compliquée toute analyse comparative. La comparaison « brute » de BP 2010 à BP 2011 reste de ce fait insuffisante.

Elle relève que le texte de ce Budget Primitif ne porte sans doute pas assez fort le degré de priorité qui devrait être donné aux actions de formation de la collectivité régionale pour sortir de la crise économique et sociale qui a gravement touché la Lorraine et qui pèse encore sur les Lorrains.

La Commission, naturellement consciente des contraintes budgétaires de la collectivité, s'interroge néanmoins sur les choix qui sont opérés. Elle s'inquiète des réductions qui sont annoncées sur de nombreuses lignes formation alors même que la formation est une des compétences essentielles et premières de la Région et que l'investissement formation est un gage d'attractivité régionale. Le besoin de qualification des Lorrains et tout particulièrement celui des demandeurs d'emploi est pointé par tous et notamment par le CESE dans son rapport sur la situation économique sociale et environnementale. La réduction des dotations pour les formations qualifiantes, les actions transfrontalières, les formations aux langues étrangères, les formations de niveau supérieur, l'autoformation, les formations sanitaires et sociales peut être grave de conséquences.

La Commission tient à rappeler que la formation est un des outils qu'il convient d'utiliser pour lutter contre les effets de la crise en traitant l'urgence des situations difficiles des lorrains mais aussi pour préparer l'avenir en anticipant sur les mutations économiques.

La Commission tient à souligner que la maîtrise des dépenses devrait peut-être plus s'opérer en agissant sur la complémentarité des dispositifs qu'en supprimant des interventions essentielles. Il ne convient pas d'opposer le développement de l'apprentissage ni au contrat de professionnalisation ni à la formation initiale scolaire, ni de développer l'un au détriment de l'autre, mais bien de construire avec les partenaires sociaux un plan régional de développement de l'alternance. De la même façon l'intégralité du champ de la formation doit pouvoir traiter en dynamique et de manière complémentaire et concertée l'ensemble des individus avec des réponses appropriées à chaque étape de leur parcours professionnel.

S'agissant de l'enseignement supérieur et de la recherche, les membres de la Commission se félicitent de la prise en considération à juste niveau des dossiers de l'enseignement supérieur initial et de la recherche. Ils approuvent le croisement qui est réalisé dans le texte avec les sciences humaines et sociales. Ils se déclarent satisfaits des engagements pris sur les dossiers de l'Institut Jean Lamour et de l'Institut Lafayette.

Convention Partenariale Opération Campus

Les membres de la Commission prennent acte de la convention partenariale opération CAMPUS

Document d'orientation régional CPRDFP

Les membres de la Commission rappellent la constitution d'un groupe de travail spécifique de la Commission 2 sur le CPRDFP qui analysera les différentes contributions des partenaires et les restitutions des 10 Comités Locaux Emploi Formation qui se réunissent sur les territoires.

Sur le document d'orientation régional qui est présenté aujourd'hui pour avis, ils font remarquer que s'il liste les grands thèmes visant l'optimisation des actions de formation, d'orientation et d'insertion déjà évoqués lors du DOB il ne faudrait pas qu'il reste seulement incantatoire. Dans l'état actuel des choses, il ne semble apporter, tout comme ce dernier, que peu d'éléments pratiques sur les améliorations envisagées.

Les membres de la Commission constatent par ailleurs que les réductions budgétaires des lignes formation du BP 2011 contrastent avec les objectifs prioritaires listés dans ce document.

La Commission note que l'annonce des suppressions de postes envisagées par le ministère de l'Education Nationale pour l'académie Nancy-Metz fera l'objet d'une motion lors de la plénière du 21 novembre 2011.

En synthèse :

Si la Commission se déclare satisfaite des mesures inscrites au titre de l'axe 1 du budget primitif en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle considère que ce budget n'est sans doute pas à la hauteur des enjeux au titre de son axe 2. Elle s'inquiète des réductions de dépenses présentées sur cet axe.

La formation tout au long de la vie doit être affirmée comme étant la priorité régionale et les actes doivent suivre les déclarations d'intention.

La Commission prend acte de la convention partenariale opération CAMPUS.

Concernant le document d'orientation sur le CPRDFP, la Commission regrette de ne pas y trouver plus explicitement les éléments pragmatiques d'amélioration des politiques de formation d'orientation et d'insertion évoqués. Elle précise qu'elle sera attentive à la concertation qui s'engage actuellement avec les différents partenaires.

Le Président de Commission,

Olivier CAYLA

AVIS DE LA 3^{ème} COMMISSION

« MOBILITES ET TRANSPORTS DURABLES »

OBJET : Examen du Budget Primitif 2011
Mise en œuvre des politiques régionales

RAPPORTEUR : Jean-Claude THOMAS

La Commission « Mobilités - Transport Durable » s'est réunie le 14 janvier 2011 et a entendu les représentants de la Région sur les différents documents qui seront présentés en séance plénière du Conseil Régional les 27 et 28 janvier 2011.

Etaient présents :

- M. Patrick Hatzig, Vice-président du Conseil régional de Lorraine en charge de la Mobilité ;
- M. Patrick Abate, Vice-président du Conseil régional de Lorraine en charge des aménagements, projets et équipements structurants ;
- M. Alain Abeya, Directeur du pôle de la Mobilité ;
- M. Guillaume Colinmaire, Directeur du pôle aménagements et infrastructures ;
- M. Micaël Daval, Directeur du Secteur Equipement Infrastructures au pôle aménagements et infrastructures.

La Commission A PRIS CONNAISSANCE des documents soumis à son examen :
Budget primitif 2011 Rapport de présentation en deux parties et Annexes, Mise en œuvre des politiques régionales.

La Commission note avec intérêt la présentation détaillée des éléments budgétaires qui intègre le rappel des crédits antérieurs et explicite les raisons des évolutions au regard de l'exercice passé.

1- Récapitulatif des éléments du budget

Crédits en valeur % évolution n-1	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	AP	CPI	AE	CPF	AP/AE	CPI/CPF
TER et intermodalité	17,98 -6,7%	12,432 +82%	165,017 +4 %	163,857 +1.8%	182,997 +3%	176,289 +5.1%
<i>Métrolor</i>	1,38	7,38	164,678	163,448		
<i>gares</i>	2	3				
<i>intermodalité</i>	14,6	2,052	0,339	0,409		
Infrastructures de transports – volet aménagement	8,78 +64.11%	3,599 +396.5%	4,485 +398 %	4,554 +406%	13,265 +112.2%	8,154 +401.8%
<i>LGV Vandières et reconversion Louvigny</i>		0,719				
<i>Transport fluvial</i>	8,33	0,6				
<i>Aéroportuaire MNL</i>	0,45	2,28	4,485	4,554		
Infrastructures de transport – volet mobilité	18,474 -59,4%	26,961 +131%	-	-		
<i>PEM</i>	1,53	0,833				
<i>LGV- phase 2 LGV Est</i>		3,614				
<i>Autres infrastructure ferroviaires</i>	11	4,155				
<i>Routes</i>	4,89	17,6				
<i>Transport fluvial</i>	1,05	0,76				

La Commission prend note des points suivants :

En ce qui concerne le TER

- baisse des AP principalement liée à l'évolution du mode d'intervention régionale sur le volet rénovation des gares : appel à projet et plafonnement de l'aide régionale en fonction de la fréquentation des gares.
- augmentation des AE en raison du renouvellement du marché pluriannuel d'exploitation de la navette aéroport MNL.
- augmentation forte des CPI induite par un nouveau programme d'investissement en matériel roulant ou de la rénovation des gares.
- hausse relativement faible des CPF du fait de la demande d'optimisation de l'offre visant à limiter la répercussion de la revalorisation annuelle de la convention SNCF par ajustement et redéploiement des services en fonction des besoins.

En ce qui concerne les infrastructures volet aménagement

- augmentation importante des AP et CPI liée à une logique de programmation pluriannuelle du Pôle et l'entrée en phase opérationnelle de certains projets structurants tels que Vandières, la plateforme multimodale et la liaison fluviale Saône-Moselle (préparation du débat public) pour l'essentiel.
- explosion des AE et CPF « fictive » du fait de l'opération de rachat des biens du GIGAL avant cession au prochain exploitant.

En ce qui concerne les infrastructures volet mobilité

- baisse importante des AP liée au très bon taux d'engagement des crédits inscrits au CPER pour le volet transport - mobilité (72%) et ferroviaire en particulier (82%).

- absence d'inscription de crédits en AE suite à la décision de ne pas subventionner le déficit d'une relation navette conteneur.
- forte hausse des CPI du fait de la montée en puissance d'opération programmée antérieurement (nœud ferroviaire de Metz, LGV Est phase 2, volet routier CPER pour l'essentiel).

2- Mise en œuvre des Politiques régionales 2011

En matière de mobilité : TER Métrolor

La Commission a bien noté le nécessaire **recentrage de l'intervention régionale sur le service Métrolor**, le matériel roulant et les aménagements ferroviaires, compte tenu du gel des dotations de l'Etat.

Elle prend acte de la politique de « **développement ciblé** » visant à optimiser l'offre en réalisant des économies dans l'utilisation du matériel roulant (unité simple en été plutôt que double) et en ajustant l'offre aux besoins par la création ou l'augmentation des dessertes (renforcement capacitaire en heures de pointes, création/ extension de dessertes : Belval, Verdun-Conflans et Metz-Nancy).

Par ailleurs, la Commission se félicite de l'**excellent taux d'engagement de 82%** sur les projets relevant du **volet ferroviaire du CPER 2007-2013** comprenant les études et aménagements sur l'infrastructure ainsi que le développement de l'intermodalité voyageur. Ces projets contribuent à l'attractivité du transport collectif de voyageurs, qu'il s'agisse d'augmenter la capacité ferroviaire sur le sillon lorrain (nœuds ferroviaires de Metz et de Nancy) ou de faciliter les démarches des usagers (pôles d'échanges, billettique, centrale d'information). Cette finalité forte de la Collectivité régionale est complétée par la **politique tarifaire volontariste** combinant tarification zonale, sociale et « spéciale » (nouveaux titres saisonniers ou touristique, culturels et de loisirs).

La Commission constate la poursuite du **plan de modernisation des gares** tout en formulant quelques inquiétudes quant à la capacité des communes concernées à s'inscrire dans la procédure d'appel à projet. Elle rappelle que s'agissant pour partie d'une politique nationale en faveur de l'égalité des chances, les Collectivités locales ne peuvent se substituer entièrement à la responsabilité de l'Etat.

Elle note avec intérêt l'initiative expérimentale pour la **prise en charge des personnes à mobilité réduite** dans les gares non-équipées de la ligne Nancy-Metz-Luxembourg. Cette opération permet d'assurer la continuité du dispositif d'accessibilité des gares « Accès Plus » mis en œuvre par la SNCF dans 24 gares de Lorraine.

Par ailleurs, la Commission demande un point sur les dossiers de **demande d'arrêt à Lérouville** sur la ligne Bar-le-Duc / Metz ainsi que sur les gares visées par une fermeture de guichet, dont Dommary-Baroncourt. La Commission prend acte de la demande adressée par la Région Lorraine à la SNCF pour faire étudier une solution de maintien d'une présence de personnel avec la seule contribution de la collectivité régionale (50% du coût).

La Commission a également relevé avec attention la démarche d'**acquisition du matériel roulant** d'occasion ainsi que le **nouveau programme d'investissement** de rames Régiolis, pour faire face à l'évolution de l'offre actuelle et future.

Elle prend acte de la position de la Région Lorraine de **ne pas contribuer aux dépenses de rénovation de l'infrastructure ferroviaire** et de conditionner la tranche complémentaire de son plan d'investissement en matériel roulant au **maintien de la consistance du réseau par RFF** (ralentissements prévus sur ligne Bitch-Sarreguemines et Nancy-Contrexéville après Pont St Vincent).

Il est précisé que la Collectivité régionale participe d'ores et déjà aux frais de maintenance à travers les péages versés à RFF.

La Commission tient à souligner la forte inquiétude qui l'anime au sujet du devenir de certaines lignes dites secondaires suite à la dernière déclaration du Président de RFF. Ceci renvoie d'ailleurs au projet de SNIT qui ne traite pas du devenir en général du réseau ferroviaire classique.

Dans le même ordre d'idée, il est constaté que la Région Lorraine ne se substituera pas à l'Etat ou à la SNCF sur le financement des **trains d'équilibre du territoire** sans transfert de compétence claire et accompagnée de dotation équivalente.

Enfin, la Commission prend connaissance de l'échéance **2015-2016** pour la mise en œuvre du **cadencement en Lorraine**, de sorte de limiter les modifications de grilles horaires induites par l'achèvement de chantiers d'importance (nœuds ferroviaires, LGV Est Européenne, Vandières si cette dernière était validée par le Conseil d'Etat). Elle se réjouit de la volonté de la Région Lorraine **d'anticiper les impacts éventuels en termes de coût et d'horaires**, sur les lignes TGV et interrégionales, du cadencement généralisé dans le reste de la France dès décembre 2011.

En matière d'intermodalité et d'écomobilité

La Commission note avec satisfaction la volonté de la Région Lorraine d'engager une **démarche partenariale** avec l'ensemble des Autorités Organisatrices des Transports en vue de la mise en œuvre d'une **Centrale d'information multimodale** à l'échelle régionale.

Elle comprend que le portage par la Collectivité régionale de ce projet ne serait que temporaire et que les modalités de transfert de compétence vers le futur syndicat mixte des transports collectifs devraient être prévues dès le départ.

La Commission se réjouit également de l'engagement de la moitié des projets de **Pôle d'Echange Multimodaux** (PEM) ainsi que de l'intégration tarifaire entre le réseau TER et le réseau de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Il s'agit là de la finalisation de l'expérimentation sur le périmètre du Bassin de Vie Nancéen qui permet à tout usager détenteur d'un titre de transport de l'un des réseaux de transport urbains et interurbains regroupés au sein de la gamme MixCités de voyager gratuitement entre les gares du même périmètre.

En matière d'infrastructures de transport et logistique

La Commission soutient la position de la Région Lorraine de se doter d'un **véritable schéma régional multimodal des infrastructures de transports** et de s'inscrire par là-même dans le respect des engagements du Grenelle de l'Environnement.

Elle salue la capacité de la Région Lorraine à **accompagner ou anticiper la montée en puissance et l'entrée en phase pré opérationnelle de grands projets** tels que la **plateforme multimodale, la liaison fluviale Saône-Moselle ou encore Vandières.**

La Commission note avec satisfaction la prise en main du dossier de reconversion de la **gare de Louvigny en gare fret express en lien avec l'aéroport régional Metz Nancy Lorraine (MNL)** dans une logique d'intermodalité marquée par l'objectif fort d'une liaison adaptée entre les deux sites. Elle se félicite également de l'adhésion de la Région Lorraine à EUROCAREX et de l'inscription du projet lorrain au sein de CAREX.

Sur le dossier de la délégation de service public de l'aéroport MNL, elle prend connaissance de la **stratégie de recherche d'équilibre financier** qui a conduit la Collectivité régionale à relier le projet de ZAC à celui de la gestion de l'aéroport. Il est précisé que d'autres aéroports français fonctionnent de la sorte.

La Commission ne juge pas de cette stratégie d'appel d'offre ; elle espère cependant que l'aéroport trouve un nouveau dynamisme de développement voyageurs et fret.

En ce qui concerne le volet routier, la Commission se réjouit de la volonté de la Région Lorraine **d'achever les opérations routières relevant d'engagements antérieurs** (CPER 2000-2006, Plan Meuse notamment).

Elle prend acte de la décision de **ne plus participer au financement de nouveaux projets routiers de l'Etat, à l'exception de l'aménagement A31** pour lequel la Région laisse entrevoir la possibilité de négociations, une fois le programme opérationnel établi.

En synthèse :

La Commission adresse un avis globalement positif sur la politique régionale en matière de mobilité et d'infrastructures de transport, retranscrite à travers le présent Budget Primitif.

Elle veillera particulièrement au bon déroulement du service TER Métrolor dans un contexte de tensions avec la SNCF, et portera une attention particulière à la question des dessertes TER régionales, interrégionales et TGV.

Elle suivra également l'avancée des projets structurants et en particulier la décision du Conseil d'Etat sur le projet Vandières et les négociations relatives au Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Le Président de Commission,

Patrice SANGLIER

AVIS DE LA 4^{ème} COMMISSION

« COHESION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT LOCAL »

OBJET : Examen du Budget Primitif 2011

RAPPORTEUR : Christian RICHETON

La Commission « Cohésion sociale et développement », réunie le 17 janvier, a pris connaissance des documents transmis par Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine et présentés par :

- ✓ Mme Jacqueline FONTAINE, Vice-Présidente déléguée aux actions régionales relevant des politiques de citoyenneté, de solidarité et de santé,
- ✓ M. Thibaut VILLEMIN, Vice-Président délégué aux actions régionales relevant du sport, de la culture et de la vie associative,
- ✓ Mme Paola ZANETTI, Vice-Présidente déléguée aux actions régionales relevant de l'équipement des territoires,
- ✓ M. Julien VAILLANT, Conseiller Régional délégué à la jeunesse auprès de Mme Laurence DEMONET.

accompagnés de :

- ✓ Mme Anne TEXIER, responsable du Pôle Culture, sport, santé et associations,
- ✓ M. Jean SALQUE, responsable du Pôle appui aux territoires,
- ✓ M. Gilles REICHER, Pôle Jeunesse.

Après avoir remercié les élus du Conseil Régional de Lorraine pour leur présence, le Président de la Commission les invite à détailler les grandes dispositions du budget 2011 avant de répondre avec disponibilité aux nombreuses questions des conseillers sur l'ensemble des politiques relevant des compétences de la Commission : appui aux territoires, jeunesse, santé, sport, culture et vie associative.

D'une manière générale, les membres de la Commission, qui avaient exprimé certaines réserves lors de l'examen du rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire, sont satisfaits des choix qui ont été opérés, dans un contexte budgétaire excessivement contraint pour le Conseil Régional de Lorraine.

Des actions, indispensables au maintien de la cohésion sociale sur nos territoires, ont été confirmées voire renforcées, ce dont la Commission se réjouit.

S'agissant de la nouvelle **politique d'appui aux territoires**, confirmant ses observations formulées en novembre, la Commission prend acte du travail engagé par le Conseil Régional afin de rénover en profondeur sa politique.

Mais elle s'inquiète toutefois du délai qui risque de s'écouler entre le lancement de la démarche de diagnostics partagés au niveau des territoires, la formalisation des Contrats d'Accompagnement au Développement des Territoires, et leur mise en œuvre opérationnelle.

Doutes qui n'ont pas été complètement levés par le Conseil Régional de Lorraine.

Par ailleurs, la Commission sera attentive à ce que le recours à l'appel à projets (AAP), comme modalité d'intervention avec les agglomérations et espaces intermédiaires, ne se fasse pas au détriment d'un développement équitable des territoires. La Commission est toujours très attachée à ce que la Région joue un rôle de régulateur face à la très grande diversité de ses territoires.

La Commission attend de voir également comment cette nouvelle politique va pouvoir s'articuler avec les réflexions menées dans le cadre de la « Mission DINET » qui doit aboutir à une « Directive régionale d'aménagement et de développement durable du territoire » et pour laquelle a été créée au sein du Pôle appui aux territoires une « cellule études et planification ».

Enfin, la Commission regrette l'absence des règlements d'intervention dont la présentation a été annoncée pour le mois de mars.

L'absence des règlements d'intervention ne permet que partiellement d'envisager l'opérationnalité des annonces faites dans le document.

S'agissant de la **politique en faveur de la Jeunesse**, dont la présentation faite par Julien VAILLANT a été saluée par l'ensemble des membres de la Commission, elle reçoit un avis très favorable de la part de la Commission qui se félicite de voir le Conseil Régional de Lorraine s'emparer de cette question en évitant les écueils habituels, et notamment l'instrumentalisation de la jeunesse.

Il faudra toutefois veiller à ce que l'intervention des multiples acteurs (Etat, collectivités territoriales, associations) soit la mieux coordonnée possible, et la Commission attend du Conseil Régional un engagement en la matière, ce qui pourrait être fait dans le cadre de l'Observatoire créé à l'initiative de la Région (LORJeunes).

Enfin, la Commission sollicite de nouveau le Conseil Régional de Lorraine afin qu'un groupe de travail mixte CRL/CESEL sur le logement des jeunes soit rapidement mis en place, ce que demande le CESEL depuis plusieurs mois. [il est vrai avant les élections comme il nous l'a été fait observer.]

Concernant la **politique de santé**, le Conseil Régional de Lorraine a rappelé les deux grands objectifs visés à savoir favoriser l'accès aux soins à tous les publics et prévenir les comportements à risque.

S'agissant du maintien d'une offre de soins sur l'ensemble du territoire, la Commission est convaincue que le Conseil Régional a un rôle majeur à jouer aux côtés de l'ARS, notamment en réfléchissant aux croisements possibles entre les restructurations hospitalières et les restructurations sanitaires.

La Commission réitère ainsi son souhait de voir le Conseil Régional prendre toute sa place face à l'ARS, dans un « rapport équilibré » entre les deux institutions. Une complémentarité doit être trouvée entre les deux structures : ainsi la Région pourrait accompagner des opérations non encore « investies » par l'ARS.

Concernant la **politique culturelle**, la Commission se félicite de la volonté du Conseil Régional de Lorraine de favoriser la mutualisation de certains équipements culturels structurants dans le cadre d'une approche régionale, notamment en ce qui concerne le Pôle Lyrique.

Toutefois certaines inquiétudes ne sont pas complètement levées et le CESEL se dit prêt à travailler avec la Région sur cette question.

La Commission est également satisfaite de la prise en compte de la dimension « formation » (notamment dans le cadre de la préparation du CPRDFP), laquelle constitue un atout considérable pour le développement des emplois culturels dans notre région.

S'agissant de la **vie associative**, la Commission se félicite de constater que certaines de ses observations, formulées depuis plusieurs mois maintenant, ont reçu un écho favorable de la part du Conseil Régional, afin de garantir un maillage territorial pertinent au regard du nécessaire besoin de cohésion sociale dans notre région.

La Commission est satisfaite de l'installation du Forum permanent de la vie associative, support d'un dialogue constructif entre le Conseil Régional de Lorraine et le monde associatif, particulièrement inquiet face aux réformes institutionnelles à venir.

La Commission prend acte des nombreux changements annoncés par le Vice-Président Thibaut VILLEMEN concernant Lorraine Emploi ou IRELIS, et se félicite de la création du dispositif CREALOR, dans le cadre duquel 40 emplois Equivalent Temps Plein pourront bénéficier d'une intervention régionale sur trois ans et renouvelable.

Toutefois, la Commission émet des réserves sur la fin des aides à l'investissement, mais note avec intérêt les réflexions qui pourraient être menées dans le cadre de la nouvelle politique d'appui aux territoires.

Enfin, la Commission comprend les objectifs poursuivis par la décision d'annualiser désormais les aides IRELIS, mais elle insiste sur le besoin d'accorder des aides sur trois ans.

Concernant la **politique sportive**, la Commission se félicite du soutien constant du Conseil Régional de Lorraine lequel est nécessaire au développement d'une pratique sportive de qualité au profit du plus grand nombre, et salue par ailleurs l'achèvement des travaux d'extension de la Maison Régionale des Sports.

En synthèse :

La Commission est globalement satisfaite des choix opérés, dans un contexte budgétaire contraint pour la collectivité : des actions indispensables au maintien de la cohésion sociale sur nos territoires ont été confirmées voire renforcées.

La Commission regrette l'absence de règlements d'intervention.

Appui aux territoires : la Commission est préoccupée par les délais annoncés par le Conseil Régional pour la mise en œuvre de la nouvelle politique d'appui aux territoires.

La Commission est dans l'attente de précisions sur l'articulation de cette nouvelle politique avec la « Mission DINET », censée aboutir à une « Directive régionale d'aménagement et de développement durable du territoire ».

Jeunesse : la Commission se félicite de voir le Conseil Régional de Lorraine s'emparer de cette question en veillant à éviter toute instrumentalisation de la jeunesse.

La Commission souhaite la mise en place d'un groupe de travail mixte CRL/CESEL.

Santé : la Commission attend de la Région Lorraine qu'elle prenne toute sa place aux côtés de l'ARS, dans un rapport « équilibré ».

Culture : la Commission approuve les démarches entreprises par la Région pour favoriser la mutualisation des équipements culturels structurants, dans une approche régionale.

Vie associative : la Commission est satisfaite de l'installation du Forum permanent de la vie associative, support d'un dialogue constructif entre le Conseil Régional de Lorraine et le monde associatif.

Le Président de Commission,

Lucien GASTALDELLO

AVIS DE LA 5^{ème} COMMISSION

« STRUCTURATION DU TERRITOIRE LORRAIN, ENJEUX EUROPEENS ET DEVELOPPEMENT DURABLE »

OBJET : Examen du Budget Primitif 2011

RAPPORTEUR : Estelle POCHAT

L La Commission « Espaces à enjeux », qui s'est réunie le 14 janvier 2011, a pris connaissance du Budget Primitif 2011, transmis par le Président du Conseil Régional.

Elle s'est réunie en présence de :

- M. Daniel BEGUIN, Vice Président en charge de l'écologie, de l'environnement, des ressources naturelles, de la biodiversité et de l'énergie.
- Mme Josiane MADELAINE, Vice Présidente en charge de la coopération décentralisée et des relations internationales.
- Mme Valérie LAHOUEL, Responsable du pôle relations extérieures
- M. Guillaume COLINMAIRE, directeur du pôle Aménagements et Infrastructures
- M. Jean-Christophe COUR, Chargé de mission – pôle écologie

Le budget 2011 du Conseil régional de Lorraine est marqué par la réforme des finances des collectivités locales ; il porte la marque d'un effet ciseau consistant au gel des recettes et à l'augmentation des charges et aboutissant à la **diminution de l'autonomie budgétaire et fiscale de la Région**.

La Commission prend acte d'un budget transversal et resserré autour de 4 axes :

- concours à l'économie,
- jeunesse, sécurisation des parcours de vie et de formation,
- éthique et responsabilité de l'écodéveloppement,
- vie, attractivité et équité des territoires.

Elle note par ailleurs la diminution de l'appel à l'emprunt qui ramène la capacité de désendettement de la Région à **6 années** en 2011.

La Commission salue un budget étayé par des documents précis et détaillés.

En termes d'écologie et d'environnement :

La Commission prend acte de la diminution de lignes budgétaires sur l'année 2011 (réduction des déchets, aide à l'efficacité énergétique des entreprises, aide au massif Vosgien).

La Commission approuve la volonté du Conseil régional de ne pas financer un effet d'aubaine sur ses politiques dans le cas du bâtiment à basse consommation pour les bailleurs sociaux, de nouvelles obligations pesant sur eux en 2011 de par l'application du Grenelle.

La Commission s'inquiète des éventuels effets d'aubaine que pourraient provoquer les aides ciblées de la Région.

La Commission a salué la volonté de la Région de répondre de manière globale au niveau de l'Association des Régions de France aux problèmes posés par la loi **NOME** en termes de coût de l'électricité.

En termes de relations extérieures

La Commission salue l'effort budgétaire de 700 000 € lié à la Présidence par la Lorraine de la Grande région en 2011, dans lequel **sont incluses les dépenses de fonctionnement du CESGR**. Cependant, elle déplore l'absence de **projets porteurs propres** annoncés pour le prochain Sommet des Exécutifs, comme cela est fait par nos partenaires à chaque fois qu'ils assument la présidence. Les négociations entre les acteurs institutionnels lorrains ont de ce point de vue considérablement mis à mal la possibilité pour la Lorraine de porter un programme d'action détaillé propre lors de sa présidence de la Grande Région. Cette situation fait reprendre des dossiers déjà en cours dans la Grande Région, tels que la création **d'un secrétariat permanent** ou le projet **Task Force** pour les travailleurs transfrontaliers. La Commission attend donc la position de la Région à la clôture du Sommet des Exécutifs le 24 janvier 2011.

La Commission a suggéré les droits sociaux des travailleurs frontaliers ou la recherche universitaire en éco-construction comme thèmes de travail pouvant faire partie des priorités de la Lorraine durant sa Présidence.

La Commission salue la volonté d'améliorer la connaissance de la Grande Région par les Lorrains. Un travail d'information des citoyens et des élus sur la réalité de l'ensemble grand-régional nous semble une condition à l'émergence d'un sentiment d'appartenance et au renforcement de l'attractivité de cet espace.

Concernant les domaines de l'aménagement du territoire

La Commission a posé la question de la relation qu'établira le Conseil régional avec ses territoires. Les financements de la Région passent en effet de plus en plus par des appels à projets structurants à destination des agglomérations et les espaces intermédiaires, toute la question étant de savoir quel sera l'échelon le plus pertinent pour décliner la politique du Conseil Régional.

La réflexion du Conseil régional à ce sujet n'a pas encore abouti à ce jour, et à ce titre, la Commission regrette l'absence du conseiller régional en charge du dossier.

La Commission s'interroge sur la provenance et le statut du rapport « **Etude Situation Economique Lorraine 2010** » dans les annexes au Budget primitif 2011, ainsi que sur les conclusions avancées en ce qui concerne les relations de la Lorraine avec le Luxembourg. Les membres du Conseil Régional présents n'ont pu fournir de réponse à ce sujet pour le moment.

La Commission note la baisse des Crédits de Paiements concernant l'aménagement du territoire, due à la concrétisation des aménagements réalisés, par exemple dans l'**Espace Central** (Madine-Chambley, ZAC de Bouxières, Vandières).

En synthèse :

- La Commission prend note de l'attention portée aux éventuels effets d'aubaine liés aux politiques d'aides ciblées du Conseil Régional. Elle prend acte des évolutions de la politique environnementale du Conseil Régional.

- La Commission déplore l'absence d'un programme détaillé propre à la Lorraine dans le cadre de sa Présidence de la Grande Région, même si elle reconnaît la nécessité d'avancer sur certains chantiers en cours, tels que la réalisation du **secrétariat GECT**.

- La Commission reste par ailleurs attentive aux investissements réalisés dans des projets structurants d'aménagement du territoire.

Le Président de Commission,

Raymond FRENOT

AVIS DE LA 6^{ème} COMMISSION

« FINANCES, BUDGET ET EVALUATION »

OBJET : **Examen du Budget Primitif 2011**
Fiscalité indirecte pour 2011
Actualisation de l'actif régional
Dispositions relatives aux règles de transparence
demandées par la Lorraine à ses partenaires financiers et
bancaires, en particulier au regard de leur activité dans les
paradis fiscaux

RAPPORTEUR : **Eric BALAUD**

L La Commission Finances, Budget et Evaluations s'est réunie le mardi 18 janvier 2011 et a entendu les représentants de la Région sur les différents documents budgétaires qui seront présentés en séance plénière du Conseil Régional les 27 et 28 janvier 2011.

Etaient présents:

- M. Jean-Pierre LIOUVILLE, Vice-Président délégué aux Finances, à l'Evaluations, aux Fonds Européens et à la Commande Publique ;
- Mme Séverine MARCHAL, Directeur du Pôle du Budget ;
- Mme Valérie MOULBACH, Responsable du Secteur Budget au sein du Pôle Budget ;
- Mme Anne-Sophie GAVRILOFF, Chargée de mission au Pôle Audit, Contrôle et Qualité.

La Commission A PRIS CONNAISSANCE des documents soumis à son examen.

Budget primitif 2011; Fiscalité indirecte pour 2011 ; Actualisation de l'actif régional ; dispositions relatives aux règles de transparence demandées par la Lorraine à ses partenaires financiers et bancaires, en particulier au regard de leur activité dans les paradis fiscaux ; CPER 2007-2013:

Budget primitif 2011 :

Afin de reprendre le mode de présentation tel qu'il sera soumis lors de la Séance Plénière du Conseil Régional, il est proposé de décliner l'avis de la présente Commission en trois parties : 1) présentation générale du budget, 2) recettes, 3) dépenses. Deux points supplémentaires sont évoqués en fin d'avis.

1) Présentation générale du budget :

Le Conseil Régional de Lorraine a, selon les mots du Président, souhaité un budget transparent et sincère. Sur ce point, la Commission tient à souligner le degré de mobilisation des différents élus rencontrés lors des différentes Commissions ainsi que la qualité des réponses techniques apportées par les services de la Région.

Dans le même état d'esprit, la Commission se félicite de la lisibilité qui existe dans ce budget notamment grâce au travail mené par les services pour permettre une comparaison chiffrée de l'évolution des actions régionales et ce, malgré la réforme de l'architecture de présentation souhaitée par l'exécutif régional. D'autre part, elle se félicite aussi des explications détaillées qui sont apportées à chacune des évolutions budgétaires présentées.

En revanche, la Commission « Finances, Budget et Evaluations », et comme cela a été dit dans l'ensemble des Commissions, regrette l'absence de lisibilité des choix stratégiques souhaités par l'exécutif régional.

Or, dans un contexte de restriction des recettes ou à tout le moins d'incertitudes budgétaires, **il apparaît indispensable de faire des choix. La Commission tient à rappeler qu'elle en avait déjà fait part lors de l'examen du rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire et lors de la présentation de son rapport sur la réforme de la fiscalité locale.**

Enfin, la Commission prend note du choix des AAP (Appels à projets) pour conduire la politique régionale. Cela peut s'avérer dans un contexte de crise propice à la mutualisation et aux partenariats ; cependant elle craint que ce mode de gestion conduise :

- à l'absence de mise en œuvre réelle d'actions régionales d'ici le deuxième semestre 2011 alors qu'il importe d'agir aujourd'hui;
- à pénaliser les partenaires du Conseil Régional de Lorraine, dont les collectivités locales, en raison d'un probable retard d'engagement de la Région.

Elle a pris bonne note de la proposition faite par les représentants du Conseil Régional de Lorraine de pouvoir être informée de l'avancée des AAP et prendra l'attache des services afin d'étudier la mise en œuvre concrète de ces réunions d'information.

Elle regrette aussi que les règlements d'intervention n'aient pas été connus au moment de l'examen du budget primitif permettant ainsi un examen de l'adéquation des montants inscrits en AP et CP par rapport à des orientations stratégiques.

2) Les recettes :

La Commission prend acte des montants inscrits au BP 2011 et constate :

- **une hausse des recettes réelles de 3,7% à 1009,8 M€(973,4 M€ en 2010) ;**
- **une hausse des recettes de fonctionnement de 4,61 % à 816,82 M€ (780,75 M€ en 2010) ;**
- **une baisse des recettes d'investissement de 1,73% à 205 M€ (208, 67 M€ en 2010)**

Les recettes se répartissent entre :

- la fiscalité directe et les compensations. La suppression de la TP est au titre de l'exercice 2011 intégralement couverte par les nouvelles contributions (CVAE et IFER) ainsi que les compensations (DCRTP et FNGIR). **Il convient de noter que la compensation est ici réelle puisque l'augmentation de la fiscalité directe est même supérieure à l'inflation. En revanche, la Lorraine doit bénéficier de l'ensemble des mesures de compensation pour atteindre ce niveau de fiscalité alors que d'autres régions y parviennent par le seul rendement des deux nouvelles contributions.**
- La fiscalité indirecte est en hausse de 14,7% ce qui s'explique par une augmentation importante de la fiscalité sur les cartes grises, notamment par rapport aux autres régions (cf. annexe 1), et une augmentation importante de la TIPP. Celle-ci s'explique par l'intégration de la TIPP Grenelle (22 M€) entièrement affectée au financement de la ligne LGV EST 2^{nde} phase. Sur ce point, la Commission réitère son souhait de recevoir le plan de financement de cette deuxième phase comme cela avait été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire.
- Les dotations (347, M€) sont conformes à ce que l'Etat avait annoncé puisqu'elles sont effectivement gelées en montant.
- Les recettes diverses représentent 89,9 M€ en hausse de 24,3% par rapport à l'exercice 2010 malgré une baisse de la mobilisation des fonds européens (-36,8%) **et principalement en raison de l'affectation anticipée du résultat budgétaire 2010. Il s'agit là d'une première.**
- L'emprunt est en baisse de 18,2% par rapport à l'exercice budgétaire 2010 avec un montant de 101,2 M€ contre 123,7 M€ en 2010 **La Commission a pris note de l'information donnée par les représentants du Conseil Régional de Lorraine sur la faible mobilisation de l'emprunt en 2010 puisqu'elle s'établirait à 86 M€ seulement. La Commission, soulignant que les 40 M€ d'écart représentent 4 points de dépenses en moins, attend l'examen du Compte Administratif 2010 avant de se prononcer définitivement sur ce point.**

La Commission est pleinement consciente des pertes de marge de manœuvre engendrées par les choix de l'Etat (décentralisation, réforme de la fiscalité,...). Cependant, il apparaît nécessaire de pouvoir affiner l'examen du coût de la décentralisation. A ce titre, la Commission souhaite que la Région relance l'observatoire qui a existé jusqu'avant les dernières élections régionales et qu'il puisse être, comme cela se fait dans le Département de la Meurthe et Moselle, être présidé par un conseiller de l'opposition. La Commission demande à ce que le CESE de Lorraine puisse être associé à cet observatoire.

Enfin, dans ce contexte de pénurie des ressources, il apparaît indispensable de mobiliser les potentialités au travers de:

- la mutualisation et dans ce cadre les appels à projets peuvent être une solution ;
- les fonds européens et la Commission a pris note de la volonté de la Région de pouvoir augmenter le taux d'intervention des crédits européens ;
- le programme Investissements d'Avenir qui représente une ressource très importante et sur laquelle il n'y a pas suffisamment de mobilisation.

3) Les dépenses :

Les dépenses du budget primitif 2011 se montent à 1 021, 87 M€. Si l'on compare ce montant au Budget Primitif 2010, on constate une hausse du budget de 3,3% due à une hausse des dépenses de fonctionnement de 6% et une baisse des dépenses d'investissement de 2,1%. Si l'on compare ce budget à la situation intégrant la DM 2010, le budget 2011 est en baisse de 1,1% due à une baisse de 0,4% en fonctionnement et 2,5% en investissement.

La Commission souligne dans l'ensemble l'effort d'anticipation engagé par le Conseil Régional de Lorraine notamment sur des enjeux structurants (Vandières, Saône Moselle).

Elle rappelle en revanche le Conseil Régional de Lorraine consacre une part très importante de son budget à des dépenses de fonctionnement et ce, bien au-delà de la moyenne nationale. Elle renouvelle à ce titre la préconisation qu'elle avait déjà émise d'une présentation permettant de distinguer les dépenses de fonctionnement liées ou générant un investissement (exemple des dépenses de formation pouvant être considérées comme de l'investissement humain) des dépenses de fonctionnement pures.

En ce qui concerne directement les dépenses par lignes budgétaires, la Commission « Finances, Budget et Evaluations » renvoie aux avis des différentes Commissions dont sont repris ci-dessous les éléments de synthèse :

1^{ère} Commission : « Développement économique et emploi »

La Commission salue l'effort d'explication des choix de l'institution régionale pour la construction du budget 2011.

Au regard d'une quasi-stabilité du budget, la Commission fait le constat d'une diminution de 7 % des dotations relevant de l'action économique.

Elle s'interroge sur **la nature de certains choix budgétaires**....

- Quelle réponse politique face à la crise et au défi posé par ses répercussions en termes d'emploi, et particulièrement sur l'emploi des jeunes ?
- absence de pistes construites pour des politiques communes à mener avec la Grande région,
- absence d'expression politique de la région sur les grands projets structurants pour la Lorraine (ULCOS, SYNDIESE, PIPE),

même si elle approuve :

- le parti pris pour la coordination et le développement de la chaîne de financement des entreprises,
- le soutien apporté à l'agriculture lorraine, dans une conjoncture très difficile.

Au plan de la mise en œuvre de la politique de soutien à l'activité économique, la Commission émet des inquiétudes quant à **l'application concrète du nouveau dispositif** et demande:

- la communication rapide d'un calendrier de rencontre avec les branches professionnelles, les organismes représentatifs des salariés, les territoires,
- des affichages se traduisant effectivement par des priorisations financières, et la présentation des nouveaux règlements d'interventions,
- plus de coordination interservices, une amélioration dans la détection des besoins des entreprises, plus particulièrement des TPE.

Elle prend note que la nouvelle organisation interne fera l'objet d'une communication courant février, tout comme le Schéma Régional d'Innovation.

2^{ème} Commission : « Education – Formation – Recherche – Insertion »

Si la Commission se déclare satisfaite des mesures inscrites au titre de l'axe 1 du budget primitif en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle considère que ce budget n'est sans doute pas à la hauteur des enjeux au titre de son axe 2. Elle s'inquiète des réductions de dépenses présentées sur cet axe.

La formation tout au long de la vie doit être affirmée comme étant la priorité régionale et les actes doivent suivre les déclarations d'intention.

La Commission prend acte de la convention partenariale opération CAMPUS.

Concernant le document d'orientation sur le CPRDFP, la Commission regrette de ne pas y trouver plus explicitement les éléments pragmatiques d'amélioration des politiques de formation d'orientation et d'insertion évoqués. Elle précise qu'elle sera attentive à la concertation qui s'engage actuellement avec les différents partenaires.

3^{ème} Commission : « Mobilités et transports Durables »

La Commission adresse un avis globalement positif sur la politique régionale en matière de mobilité et d'infrastructures de transport, retranscrite à travers le présent Budget Primitif.

Elle veillera particulièrement au bon déroulement du service TER Métrolor dans un contexte de tensions avec la SNCF, et portera une attention particulière à la question des dessertes TER régionales, interrégionales et TGV.

Elle suivra également l'avancée des projets structurants et en particulier la décision du Conseil d'Etat sur le projet Vandières et les négociations relatives au Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

4^{ème} Commission : « Cohésion sociale et développement local »

La Commission est globalement satisfaite des choix opérés, dans un contexte budgétaire contraint pour la collectivité : des actions indispensables au maintien de la cohésion sociale sur nos territoires ont été confirmées voire renforcées

La Commission regrette l'absence de règlements d'intervention

Appui aux territoires : la Commission est préoccupée par les délais annoncés par le Conseil Régional pour la mise en œuvre de la nouvelle politique d'appui aux territoires

La Commission est dans l'attente de précisions sur l'articulation de cette nouvelle politique avec la « Mission DINET », censée aboutir à une « Directive régionale d'aménagement et de développement durable du territoire »

Jeunesse : la Commission se félicite de voir le Conseil Régional de Lorraine s'emparer de cette question en veillant à éviter toute instrumentalisation de la jeunesse

La Commission souhaite la mise en place d'un groupe de travail mixte CRL/CESEL

Santé : la Commission attend de la Région Lorraine qu'elle prenne toute sa place aux côtés de l'ARS, dans un rapport « équilibré »

Culture : la Commission approuve les démarches entreprises par la Région pour favoriser la mutualisation des équipements culturels structurants, dans une approche régionale

Vie associative : la Commission est satisfaite de l'installation du Forum permanent de la vie associative, support d'un dialogue constructif entre le Conseil Régional de Lorraine et le monde associatif

5^{ème} Commission : « Structuration du territoire, enjeux européens et développement durable »

La Commission prend note de l'attention portée aux éventuels effets d'aubaine liés aux politiques d'aides ciblées du Conseil Régional.

La Commission prend acte des évolutions de la politique environnementale du Conseil Régional.

La Commission déplore l'absence d'un programme détaillé propre à la Lorraine dans le cadre de sa Présidence de la Grande Région, même si elle reconnaît la nécessité d'avancer sur certains chantiers en cours, tels que la réalisation du secrétariat GECT.

Elle reste par ailleurs attentive aux investissements réalisés dans des projets structurants d'aménagement du territoire.

4) Dispositions relatives aux règles de transparence demandées par la Lorraine à ses partenaires financiers et bancaires, en particulier au regard de leur activité dans les paradis fiscaux.

La Commission a pris acte de ce projet de délibération qui relève d'une démarche entreprise au niveau des pays de l'OCDE et notamment de la France qui publie chaque année un arrêté ministériel faisant état des Etats non coopératifs dans le cadre de la lutte contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale.

Elle relève qu'il s'agit d'une démarche d'ores et déjà entreprise dans d'autres conseils régionaux notamment l'Île de France qui a initié cette démarche.

La Commission estime que cette décision va dans le bon sens même si la portée en est finalement limitée.

5) Partenariats public-privé

Les représentants de la Région ont évoqué devant la Commission les partenariats public-privé mis en œuvre dans le cadre des restructurations lourdes de cinq lycées lorrains.

La Commission s'étonne de ne pas avoir été saisie de ce dossier qui, au vu de la procédure et des montants en jeu, rentre dans le cadre des saisines obligatoires des CESE.

La Présidente de Commission,

Marie-Madeleine MAUCOURT

ANNEXES

1- Evolution de la fiscalité sur les cartes grises lors du Budget Primitif 2011 dans les régions françaises ;

2- Evolution comparée des budgets 2010 et 2011

Régions	€/Cheval Vapeur 2010	€/Cheval Vapeur 2011	Tendance	Augmentation en %
Alsace	36,50	36,50	↔	0,00
Aquitaine	29,00	36,00	↑	24,14
Auvergne	40,00	40,00	↔	0,00
Bourgogne	36,00			
Bretagne	32,60			
Centre	32,00	33,09	↑	3,41
Champagne Ardenne	32,00	35,00	↑	9,38
Corse	27,00	27,00	↔	0,00
Franche Comté	36,00	36,00	↔	0,00
Ile de France	46,15	46,15	↔	0,00
Languedoc Roussillon	34,00			
Limousin	35,30	35,30	↔	0,00
Lorraine	32,00	42,00	↑	31,25
Midi-Pyrénées	34,00	34,00	↔	0,00
Nord Pas de Calais	32,00	45,00	↑	40,63
Basse Normandie	29,73	29,73	↔	0,00
Haute Normandie	34,00	34,00	↔	0,00
Pays de Loire	30,50	35,00	↑	14,75
Picardie	28,00	29,00	↑	3,57
Poitou Charentes	31,80	31,80	↔	0,00
Provence Alpes Côte d'Azur	44,50			
Rhone Alpes	43,00	43,00	↔	0,00
Guadeloupe	39,00	39,00	↔	0,00
Martinique	30,00	30,00	↔	0,00
Guyane	42,50	42,50	↔	0,00
Réunion	39,00	39,00	↔	0,00
Moyenne	34,87 €	36,32		5,78

Comparatif du Budget Primitif 2011 avec le Budget Primitif 2010 Lorraine							
En milliers d'Euros	Dépenses			BP 2011			Evolution BI Investis.
	Investis.	BP 2010 fonction.	Total				
Services généraux	2 960	52 935	55 895	4 545	61 216	65 761	53,5%
dt personnel non ventilé		32 679	32 679		36 471	36 471	
dt moyens généraux	2 960	14 157	17 117	4 545	18 157	22 702	53,5%
dt Conseil Regional		3 288	3 288		3 290	3 290	
dt CES		1 549	1 549		1 609	1 609	
Subvention globale	20 925	4 104	25 029	8 180	6 052	14 232	-60,9%
formation prof et apprentissage	30 749	191 262	222 011	15 489	190 391	205 880	-49,6%
dt formation professionnelle	2 766	85 579	88 345	2 575	76 096	78 671	-6,9%
dt apprentissage	27 483	62 564	90 047	10 905	74 920	85 825	-60,3%
dt formation sanitaire et sociale	500	43 119	43 619	2 009	39 375	41 384	301,8%
enseignement	75 670	155 762	231 432	69 634	163 352	232 986	-8,0%
dt lycée	58 287	137 564	195 851	47 934	142 552	190 486	-17,8%
dt personnel		85 755	85 755		87 020	87 020	
dt enseignement supérieur	15 878	6 350	22 228	19 477	6 382	25 859	22,7%
dt services périscolaires (enseignement hors personnel)	1 505	11 848	13 353	2 223	14 418	16 641	47,7%
		70 007	145 677			0	
culture,sports,loisirs	8 606	21 244	29 850	5 731	26 516	32 247	-33,4%
dt culture	3 551	15 594	19 145	4 311	18 654	22 965	21,4%
dt personnel		922	922		972	972	
dt sport	5 055	5 650	10 705	1 420	7 862	9 282	-71,9%
santé et action sociale	850	558	1 408	1 151	1 221	2 372	35,4%
dt santé	850	558	1 408	1 151	1 126	2 277	35,4%
aménagement des territoires	73 003	7 656	80 659	65 482	7 933	73 415	-10,3%
dt politique de la ville	3 000	0	3 000	3 216	0	3 216	7,2%
dt agglomération	3 500	0	3 500	1 327	0	1 327	-62,1%
dt espace rural et autres espaces	61 335	2 366	63 701	58 452	1 925	60 377	-4,7%
dt TIC	4 568	2 940	7 508	1 925	3 134	5 059	-57,9%
dt autres actions	600	2 350	2 950	562	2 874	3 436	-6,3%
environnement	11 927	6 946	18 873	18 724	9 432	28 156	57,0%
dt traitement des déchets	500	200	700	6	393	399	-98,8%
dt actions transversales	2 000	4 771	6 771	1 363	5 323	6 686	-31,9%
dt patrimoine naturel	1 300	1 450	2 750	840	2 884	3 724	-35,4%
dt politique énergie	8 127	525	8 652	16 515	832	17 347	103,2%
transports	16 222	162 208	178 430	42 159	168 688	210 847	159,9%
dt TER	8 830	160 581	169 411	18 869	163 448	182 317	113,7%
dt infrastruct. rout.	5 662	0	5 662	17 599	0	17 599	210,8%
dt transports fluviaux	1 480	100	1 580	1 359	0	1 359	-8,2%
dt autres transport	250	1 527	1 777	4 332	5 240	9 572	1632,8%
action economique	41 697	31 839	73 536	44 660	39 291	83 951	7,1%
dt recherche innovation	6 498	7 815	14 313	4 771	9 411	14 182	-26,6%
dt interventions transversales	80	8 288	8 368	120	9 573	9 693	50,0%
dt agriculture, agro alimentaire	7 869	2 498	10 367	7 699	3 147	10 846	-2,2%
dt aides aux entreprises	21 471	6 222	27 693	25 690	7 465	33 155	19,6%
dt tourisme	5 780	7 016	12 796	6 380	9 695	16 075	10,4%
dettes et opér. Financières	34 627	20 898	55 525	38 439	20 665	59 104	11,0%
dt remboursement en capital	34 627		34 627	38 439		38 439	11,0%
dt intérêts		20 898	20 898		20 615	20 615	
Opérations revolving	15 930		15 930	12 083		12 083	-24,1%
frais fonction. Groupe d'élus		843	843		842	842	
dt personnel		708	708				
Total Budget	333 166	656 255	989 421	326 277	695 599	1 021 876	-2,1%

Comparatif des Budgets Primitifs,et Budget après Demande Modificative 2010 avec le Budget Primitif 2011 Lorraine										
En milliers d'Euros	Dépenses			DM 10/2010			BP 2011			Evolution BP Investis.
	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total	
Services généraux	2 960	52 935	55 895	3 450	54 552	58 002	4 545	61 216	65 761	31,7%
dt personnel non ventilé		32 679	32 679		33 261	33 261		36 471	36 471	
dt moyens généraux	2 960	14 157	17 117	3 450	15 142	18 592	4 545	18 157	22 702	31,7%
dt Conseil Regional		3 288	3 288		3 288	3 288		3 290	3 290	
dt CES		1 549	1 549		1 549	1 549		1 609	1 609	
Subvention globale	20 925	4 104	25 029	13 425	5 735	19 160	8 180	6 052	14 232	-39,1%
formation prof et apprentissage	30 749	191 262	222 011	24 744	207 312	232 056	15 489	190 391	205 880	-37,4%
dt formation professionnelle	2 766	85 579	88 345	2 766	87 093	89 859	2 575	76 096	78 671	-6,9%
dt apprentissage	27 483	62 564	90 047	21 478	74 564	96 042	10 905	74 920	85 825	-49,2%
dt formation sanitaire et sociale	500	43 119	43 619	500	45 655	46 155	2 009	39 375	41 384	301,8%
enseignement	75 670	155 762	231 432	75 236	162 897	238 133	69 634	163 352	232 986	-7,4%
dt lycée	58 287	137 564	195 851	57 813	144 692	202 505	47 934	142 552	190 486	-17,1%
dt personnel		85 755	85 755					87 020	87 020	
dt enseignement supérieur	15 878	6 350	22 228	15 878	6 350	22 228	19 477	6 382	25 859	22,7%
dt services périscolaires	1 505	11 848	13 353	1 545	11 855	13 400	2 223	14 418	16 641	43,9%
(enseignement hors personnel)		70 007	145 677						0	
culture,sports,loisirs	8 606	21 244	29 850	8 606	26 682	35 288	5 731	26 516	32 247	-33,4%
dt culture	3 551	15 594	19 145	3 551	20 082	23 633	4 311	18 654	22 965	21,4%
dt personnel		922	922					972	972	
dt sport	5 055	5 650	10 705	5 055	6 600	11 655	1 420	7 862	9 282	-71,9%
santé et action sociale	850	558	1 408	850	558	1 408	1 151	1 221	2 372	35,4%
dt santé	850	558	1 408	850	558	1 408	1 151	1 126	2 277	35,4%
aménagement des territoires	73 003	7 656	80 659	64 156	8 274	72 430	65 482	7 933	73 415	2,1%
dt politique de la ville	3 000	0	3 000	3 000	0	3 000	3 216	0	3 216	7,2%
dt agglomération	3 500	0	3 500	3 500	0	3 500	1 327	0	1 327	-62,1%
dt espace rural et autres espaces	61 335	2 366	63 701	51 797	2 655	54 452	58 452	1 925	60 377	12,8%
dt TIC	4 568	2 940	7 508	5 259	2 940	8 199	1 925	3 134	5 059	-63,4%
dt autres actions	600	2 350	2 950	600	2 679	3 279	562	2 874	3 436	-6,3%
environnement	11 927	6 946	18 873	21 802	6 946	28 748	18 724	9 432	28 156	-14,1%
dt traitement des déchets	500	200	700	228	200	428	6	393	399	-97,4%
dt actions transversales	2 000	4 771	6 771	1 770	4 771	6 541	1 363	5 323	6 686	-23,0%
dt patrimoine naturel	1 300	1 450	2 750	720	1 450	2 170	840	2 884	3 724	16,7%
dt politique énergie	8 127	525	8 652	19 084	525	19 609	16 515	832	17 347	-13,5%
transports	16 222	162 208	178 430	22 535	162 708	185 243	42 159	168 688	210 847	87,1%
dt TER	8 830	160 581	169 411	11 323	160 581	171 904	18 869	163 448	182 317	66,6%
dt infrastruct. rout.	5 662	0	5 662	8 312	0	8 312	17 599	0	17 599	111,7%
dt transports fluviaux	1 480	100	1 580	680	100	780	1 359	0	1 359	99,9%
dt autres transport	250	1 527	1 777	2 220	2 027	4 247	4 332	5 240	9 572	95,1%
action economique	41 697	31 839	73 536	50 172	40 073	90 245	44 660	39 291	83 951	-11,0%
dt recherche innovation	6 498	7 815	14 313	1 898	8 173	10 071	4 771	9 411	14 182	151,4%
dt interventions transversales	80	8 288	8 368	80	11 134	11 214	120	9 573	9 693	50,0%
dt agriculture, agro alimentaire	7 869	2 498	10 367	8 169	4 678	12 847	7 699	3 147	10 846	-5,8%
dt aides aux entreprises	21 471	6 222	27 693	33 970	6 822	40 792	25 690	7 465	33 155	-24,4%
dt tourisme	5 780	7 016	12 796	6 055	9 266	15 321	6 380	9 695	16 075	5,4%
dettes et opér. Financières	34 627	20 898	55 525	33 627	21 898	55 525	38 439	20 665	59 104	14,3%
dt remboursement en capital	34 627		34 627	33 627		33 627	38 439		38 439	14,3%
dt intérêts		20 898	20 898		21 898	21 898		20 615	20 615	
Opérations revolving	15 930		15 930	15 930		15 930	12 083		12 083	-24,1%
frais fonction. Groupe d'élus		843	843		843	843		842	842	
dt personnel		708	708			0			0	
Total Budget hors regul fiscale	333 166	656 255	989 421	334 533	698 478	1 033 011	326 277	695 599	1 021 876	-2,5%
TP plafonnée à reverser					14 299	14 299		0		
Total Budget					712 777	1 047 310				